

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BAZOGE

Délibération n°79/2021

Séance du Jeudi 18 novembre 2021

Date de la convocation : 10 novembre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LALANDE Michel, Maire.

Présents : MM. LALANDE, ABILY, AMESLON, BELIN-LUSTRO, CHAMPCLOU, CHARBONNIER, DELLIÈRE, DESCHAMPS, FRANÇOIS, LOISEAU, MARCHAND, MESME, PINEAU-MEICHE, RAUX, ROY, SANTERRE, THEBAULT, VEQUAUD, VIDUS, WASIAK.

Absents : MM. AUBERTIN, MENU, ROUSSET.

Procuration de :

Freddy CHAUVIGNÉ à Jérôme DELLIÈRE

Elise ROUSSEAU à Séverine THEBAULT

Anicette TANCHOUX à Séverine SANTERRE

Lisa VIDIE à François DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Séverine SANTERRE

DETERMINATION DES TARIFS 2022 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour l'année 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2% les tarifs eau et assainissement délibérés lors du Conseil Municipal du 5 novembre 2020.

Les tarifs pour la part communale des tarifs eau et assainissement sont les suivants :

TARIF EAU	
Abonnement	32,23 €
Consommation	0,44 €
TARIF ASSAINISSEMENT	
Abonnement	41,62 €
Consommation	0,77 €
PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 719 €

Date d'affichage : 22 novembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200245-20211118-2021_D_79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2021

Affichage : 19/11/2021

Ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982.

Le Maire,
Michel LALANDE.